

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JUIN 2024 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le mardi 11 juin 2024, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents :7

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, BERTHUIIN Joël, CHATELAN Françoise, MILLON Gabin, REIN Murielle

Excusée: BARTHE Touria

Absent: DROGUE Christophe

Nombre de votants: 7

Secrétaire de séance: REIN Murielle

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 16 mai 2024

2 Budget

Décision modificative sur le budget principal

3 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

Travail d'intérêt général

Contrat photocopieur

4 Ecole

Choix du prestataire pour la livraison des repas de la cantine de l'école maternelle

5 Bâtiments et terrains communaux

Tarifs des concessions du cimetière communal

Travaux électrique bâtiments communaux

Projet de réhabilitation de la grange

Logement communal immeuble de l'ancienne Poste

6 Eau assainissement

Tarifs eau assainissement

7 Voirie

Programme de travaux

8 Point divers

Association Les Bobos d'Hugo dimanche 29 septembre 2024

Repas des habitants

Chemins de rencontre

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 16 mai 2024

Le procès verbal du conseil municipal du jeudi 16 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 Budget

Décision modificative sur le budget principal

Suite à la décision du conseil municipal d'acter les travaux d'aménagement du jardin de village pour un montant de 3 8312.61€ HT soit 4 597.93€ TTC pour lesquels une demande de subvention a été faite auprès du département de la Drôme à hauteur de 60% (2 299€). Il est donc nécessaire d'inscrire les crédits au budget 2024.

3 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

La prochaine commission école se tiendra le mardi 2 juillet 2024.

Le conseil proposera de fixer le tarif horaire du périscolaire à 2,50€ mais il conviendra d'en discuter avec les élus de Saint-Martin.

Travail d'intérêt général

Le conseil municipal valide le fait de conventionner avec le ministère de la justice pour accueillir sur la commune des personnes devant réaliser des heures de travail d'intérêt général.

Contrat photocopieur

Le conseil municipal décide de valider la proposition financière d'Infinity dans le cadre du renouvellement du contrat du photocopieur. L'offre présentée est plus intéressante financièrement que celle souscrite en 2020 avec Rex Rotary.

4 Ecole

Choix du prestataire pour la livraison des repas de la cantine de l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle que les repas de l'école maternelle sont fournis par le Centre de la Matrassière - SAS PAT MAT. Le contrat étant arrivé à échéance, une nouvelle consultation a été lancée en mai 2024.

Suite à cette consultation, seul le Centre de la Matrassière - SAS PAT MAT a répondu à l'appel d'offre en proposant un tarif de 4,68 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition.

Au vu de l'augmentation significative du prix du repas par le fournisseur, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de la cantine scolaire à 4,92 euros à compter de septembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de prestations de services des repas avec la SAS PAT-MAT - Centre la Matrassière à partir du 1er septembre 2024. Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2024. Il sera renouvelable par reconduction expresse et par période annuelle dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 août 2027.

Le prix du repas fourni et livré est de 4,68 euros HT soit 4,94 euros TTC.

- DECIDE de fixer le tarif de la cantine scolaire de Saint Julien en Vercors à 4,92 euros pour l'année scolaire 2024-2025.

De ce fait dans le cadre de la tarification sociale à 1€ la nouvelle tarification sociale à compter du 1er septembre 2024 sera la suivante:

Quotient familial	Tarif
0 à 600	=> 0,90 € / repas
601 à 1000	=> 1€ / repas
de 1001 à 1500	=> 4.07 € / repas
supérieur à 1500	=> 4.92€ / repas

5 Bâtiments et terrains communaux

Tarifs des concessions du cimetière communal

Le Maire fait part à l'assemblée du besoin de requalifier les droits en matière de concession et d'utilisation des infrastructures dans le cimetière et expose :

1°: La commune s'est engagée dans un programme de restructuration du cimetière qui engage des frais inhérents exclusivement au cimetière. La législation funéraire est en évolution constante, les droits et tarifs à concession ne sont plus adaptés à la situation actuelle.

2°: Afin de déterminer un cadre précis quant à l'accès des droits à concession sur la commune, il convient de décider concernant notre cimetière :

D'une délégation au Maire, pour la délivrance et la reprise des concessions,
Des droits à disposer d'une concession dans le cimetière,
Des durées et surfaces qu'il convient d'appliquer,
Des tarifs à pratiquer,

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

DECIDE

1° Afin d'assurer l'ordre matériel au cimetière, et devant les difficultés d'aménagement du site, et face au manque de place disponible, de réserver l'acquisition d'une concession aux seules personnes domiciliées fiscalement sur la commune, ou aux français établis hors de France mais inscrits sur les listes électorales de la commune, et de donner délégation au Maire

pour les 8°, 10°, 16°, 20° de l'article L.2122-22 du CGCT, relatifs à la délivrance et la reprise des concessions.

2° De ne proposer de concession que par durée de 30 et 50 ans.

3° De dire que le prix d'une concession de terrain nu est progressif tant par la surface que par la durée sur une base de 90€ du Mètre carré pour 30 ans toutes taxes comprises et 150€ du Mètre carré pour 50 ans toutes taxes comprises, limité à 8 M².

Travaux électrique bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique que suite aux visites annuelles de vérification de la sécurité des installations électriques dans les bâtiments communaux, certains travaux d'amélioration sont à réaliser. Ces travaux interviendront dans les locaux de la mairie, de la cantine et à la salle des Fêtes. Un devis a été demandé à l'entreprise Bellier Benistand, le montant des travaux s'élève à 4 432.00€ HT pour la réalisations d'éclairages autonomes de sécurité, de mise en place de coupure d'arrêt d'urgence entre autres réalisations indispensables.

Le montant total des travaux est estimé à 3 831.61€ HT.

Poste	Devis entreprise	Montant HT
Travaux électriques	Bellier Benistand	4 432.00€
Total		4 432.00€

Au vu des différentes demandes d'aides financières en cours, le plan de financement est le suivant à ce jour :

Subventions du Département de la Drôme	2 659.20.€	En cours
Reste à charge communal	1 772.80€	
<i>TOTAL</i>	<i>4 432.00 €</i>	

Monsieur Le Maire propose de valider ce programme de travaux et de solliciter des subventions auprès du Département de la Drôme dans le cadre de la dotation de solidarité territoriale.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

- APPROUVE le programme de travaux d'un montant de 4 432.00€ HT pour les travaux à effectuer dans le jardin de village,
- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation de solidarité territoriale du Département de la Drôme,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Projet de réhabilitation de la grange

Au vu du cout du projet, les élus envisagent de phaser les travaux et donc de n'aménager pour le moment que le rez de chaussée pour le commerce et les services publics. Le conseil demande à OAP de chiffrer cette option avant de trancher.

Logement communal immeuble de l'ancienne Poste

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un logement communal situé au 25 chemin du Pas du Fouillet est disponible à la location au 1er juillet 2024.

Monsieur Le Maire propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir le bail pour les futurs locataires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

-EMET un avis favorable pour une location à la date du 1er juillet 2024 pour le logement sis 25 chemin du Pas du Fouillet.

-DETERMINE le montant du loyer à 642.45€ pour le logement sis 25 chemin du Pas du Fouillet, loyer qui sera révisé automatiquement le 1er juillet de chaque année, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du quatrième trimestre de l'année précédente;

-PRECISE que pour garantir l'exécution de leurs obligations, les locataires verseront la somme de 642.45€ représentant un mois de loyer en principal. Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers, lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées, jusqu'au départ effectif du locataire. Il sera restitué au locataire en fin de jouissance, dans le mois suivant son départ, déduction faite, le cas échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur ou dont celui-ci pourrait être tenu pour responsable aux lieu et place du locataire. En aucun cas, le locataire ne pourra imputer le loyer et les charges, dont il est redevable, sur le dépôt de garantie.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des baux.

Joël Berthuin présente les chiffrages ainsi que les premiers plans produits par Carapace, maître d'œuvre pour la rénovation d'un logement de l'ancien presbytère. Les élus vont rencontre Carapace afin d'affiner le projet.

6 Eau assainissement

Tarifs eau assainissement

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

Vu l'article L2224-2 du Code général des collectivités territoriales relatif au budget général,

Vu l'article L.2224-12-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à la fixation des redevances d'eau potable et d'assainissement,

Vu la délibération 2021-39 du conseil municipal du 7 juillet 2021 relative aux tarifs de la redevance eau potable et assainissement,

Considérant que la commune doit se mettre en conformité avec la réglementation en respectant la répartition de 40% pour l'abonnement et 60% pour la consommation sur chaque facture,

Considérant les charges du service d'eau potable (protection de la ressource, réseaux de distribution) et du service d'assainissement ainsi que le poids de la masse salariale,

Considérant la nécessité de tendre vers les futurs tarifs eau assainissement qui seront appliqués par la Communauté de Communes du Royans Vercors lors du transfert de compétences en 2026,

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à la collectivité de fixer les redevances des services publics locaux. La commune n'a pas augmenté les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement depuis 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de fixer pour le service d'eau potable:

- Tarif de l'abonnement

tarif antérieur :	nouveau tarif:
120 €	80€

Tarif de la consommation de l'eau

tarif antérieur :	nouveau tarif:
0.45€ / m ³ < 300 m ³	1€ / m ³ quel que soit le volume à l'exception des agriculteurs sous réserve d'un statut actif à la MSA et de disposer d'un compteur spécifique pour l'activité agricole
0.25€ / m ³ > 300 m ³	
	0.25€ / m ³ > 300 m ³

- DECIDE de fixer pour le service d'assainissement collectif:

- Tarif de l'abonnement

tarif antérieur : 100 €	nouveau tarif: 100 €
-----------------------------------	--------------------------------

- Tarif de la consommation

tarif antérieur : 0.42 € le m ³	nouveau tarif: 1.25 € le m ³
--	---

- DIT que ces tarifs sont applicables à partir de la facturation 2024

voir document de présentation annexé au Procès Verbal

7 Voirie

Programme de travaux

Les élus de la commission voirie vont demander des devis pour les emplois sur la chaussée et les travaux nécessaires à effectuer sur le parking nord notamment suite aux gros problèmes d'écoulement des eaux de pluie. Il conviendra également de réfléchir au positionnement des poubelles.

8 Point divers

Association Les Bobos d'Hugo dimanche 29 septembre 2024

L'association demande l'autorisation de passage sur une parcelle communale pour l'organisation de la course à pied avec obstacles du dimanche 29 septembre 2024. Le conseil municipal accède à cette demande et fait un courrier en ce sens à l'association.

Repas des habitants

Le repas des habitants aura lieu le samedi 14 septembre 2024.

Chemins de rencontre

Des habitants proposent de relancer des opérations de nettoyage des chemins.

Questions diverses:

-Le prochain atelier pour la réalisation d'un PLUi aura lieu le 9 juillet à La Chapelle en Vercors.

-Le conseil valide l'installation par le Croquant de tables sur le domaine public pour le service des repas. La commune réfléchit également à une redevance pour les frais d'électricité.

-Orange présentera très prochainement aux élus les résultats de mesures réalisées sur la commune afin d'évaluer l'impact de la surélévation de l'antenne du Château sur la couverture en téléphonie mobile. Ces mesures devaient permettre de calibrer le besoin de répéteurs.

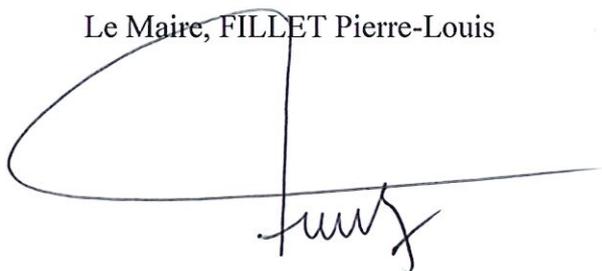
-La CCRV conduit actuellement un schéma touristique pour lequel un atelier de concertation sera organisé cet automne à Saint-Julien. Elle engagera également cet automne l'écriture d'un schéma directeur des énergies renouvelables.

-Un point sera fait au prochain conseil s'agissant de l'acquisition d'un tracteur de déneigement au regard notamment des retours sur la demande de subvention auprès de l'Etat.

-Un traitement sera réalisé sur la source des Orcets puisque les dernières analyses ont montré la présence d'Escherichia coli.

-Plusieurs concerts seront organisés à l'église cet été: le 10 juillet concert dans le cadre de la Nuit des Eglises, le 21 juillet dans le cadre du festival des Chapelles et le 23 juillet par la chorale d'Anguélès

Le Maire, FILLET Pierre-Louis

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left, a vertical line, and a cursive flourish at the bottom right.

La secrétaire de séance, REIN Murielle

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized, abstract shape with a vertical line and a horizontal line intersecting.

Vote de nouveaux tarifs de l'eau - assainissement

Conseil municipal du 16 juin 2024



Les raisons du vote de nouveaux tarifs

- ▶ La mise en conformité des tarifs avec l'obligation de respecter la **répartition 40% pour l'abonnement et 60% pour la consommation**
- ▶ La volonté de tendre vers les **futurs tarifs eau-assainissement de la CCRV** en 2026
- ▶ La nécessité de dégager de **nouvelles ressources pour financer les travaux** dans le prolongement des schémas directeurs

Rappel : les tarifs actuels eau et assainissement

➤ Composition de la facture eau - assainissement

➤ Tarifs Eau

➤ Tarifs Assainissement

Part fixe (abonnement)
relative aux charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable

Part fixe (abonnement)

120€

Part fixe (abonnement)

100€

Part variable (consommation)
calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé par l'abonné

Part variable (consommation) le m³

0,45€ < 300 m³

0,25€ > 300 m³

Part variable (consommation) le m³

0,42€

Redevance Agence de l'eau
(pollution et modernisation)

Rappel : quelques chiffres

↳ Eau

190
factures 2023

189
compteurs

183
abonnements

6 droits d'eau
gracieux

18 519 m³
consommés

13 que
l'abonnement
sans conso

>5 gîtes
>4 logements sans
compteur
>4 bâtiments
inoccupés
>2 avec source
>1 en chantier

↳ Assainissement

93
factures 2023

92
compteurs

20
Martellière

72
village

5 390 m³
consommés

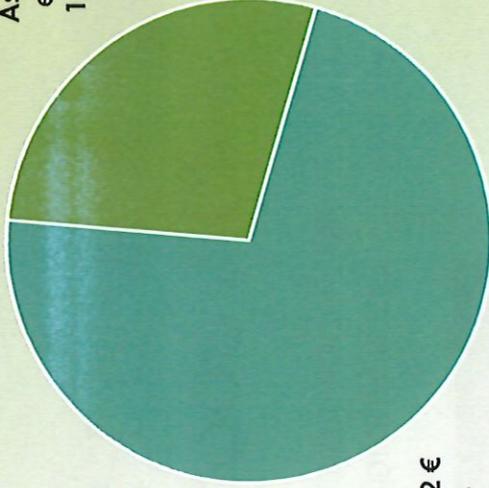
Rappel : recettes 2023

45 874€ total
en 2023

40 856€ pour
la commune

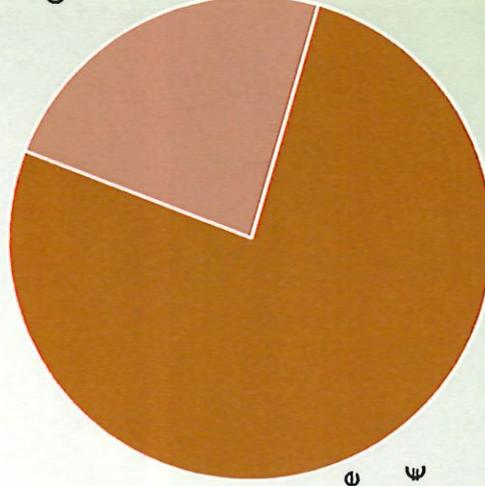
Recettes
commune
40 856 €
89%

Assainissement
11 464 €
28%



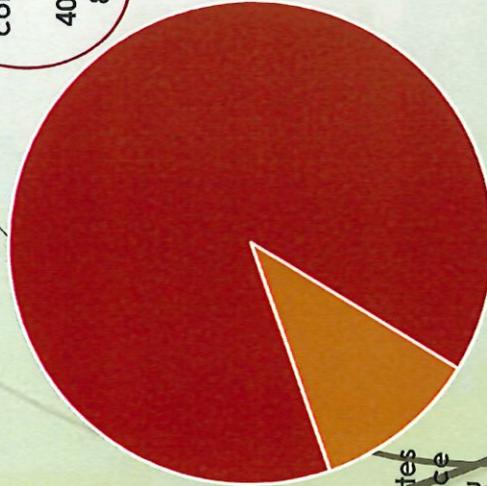
Eau
29 392 €
72%

Consommation
9 609 €
24%



Abonnement
31 246 €
76%

Recettes
Agence
Eau
5 019 €
11%



Raison 1 : le respect du ratio 40% abonnement / 60% consommation

► Répartition **légal**e pour
consommation de **120 m3**

Part fixe (abonnement)
40%

Part variable
(consommation)
60%

► Situation de Saint-Julien
pour **120 m3**

Eau

Part fixe
69%

Part variable
31%

Assainissement

Part fixe
66%

Part variable
34%

Raison 2 : tendre vers les futurs tarifs CCRV

- Rappel : en application de la **loi**, la compétence Eau-assainissement doit être transférée à la CCRV au 1^{er} janvier 2026
- Dès le transfert un tarif eau-assainissement **unique** sera appliqué pour tous les habitants du Royans-Vercors
- Des **écarts** importants sur les tarifs actuels entre communes et les tarifs de Saint-Julien figurent parmi les plus bas

➤ **Tarifs cibles** projetés par la CCRV

Eau

Part fixe (abonnement)

80€

Tarifs St-Julien : 120€

Part variable
(consommation) le m³

1€

Tarifs St-Julien : 0,45€

Assainissement

Part fixe (abonnement)

140€

Tarifs St-Julien : 100€

Part variable
(consommation) le m³

1,80€

Tarifs St-Julien : 0,42€

Raison 3 : dégager des recettes pour de futurs travaux

► Un budget sans marge de manœuvre. **BP 2024**

Recettes :
47 000€
Ventes
d'eau +
assainissement
collectif

Déficit :
- 7000€

Dépenses :
53 000€
Entretien,
emprunts,
versement
personnel

► **Financement** du programme de travaux

Dépenses :
485 000€
Sources
Martelière,
Pied-
Chatelet,
réseau
pluvial,
maîtrise
d'oeuvre

Recettes :
387 000€
Subventions
à 80%

Emprunt :
98 000€

**Nouveau
rembour-
sement**
Environ
9000€ / an
(emprunt sur 15
ans à 3,8%)

Nouveaux tarifs Eau

- L'application des tarifs de la CCRV dès 2024 avec maintien d'une exception pour les agriculteurs

Cas général

Part fixe (abonnement)

80€

Actuels : 120€

Gros consommateurs

Suppression du tarif dégressif > 300 m³

Part variable (consommation) le m³

1€

Actuels : 0,45€ <300 m³
0,25€ >300 m³

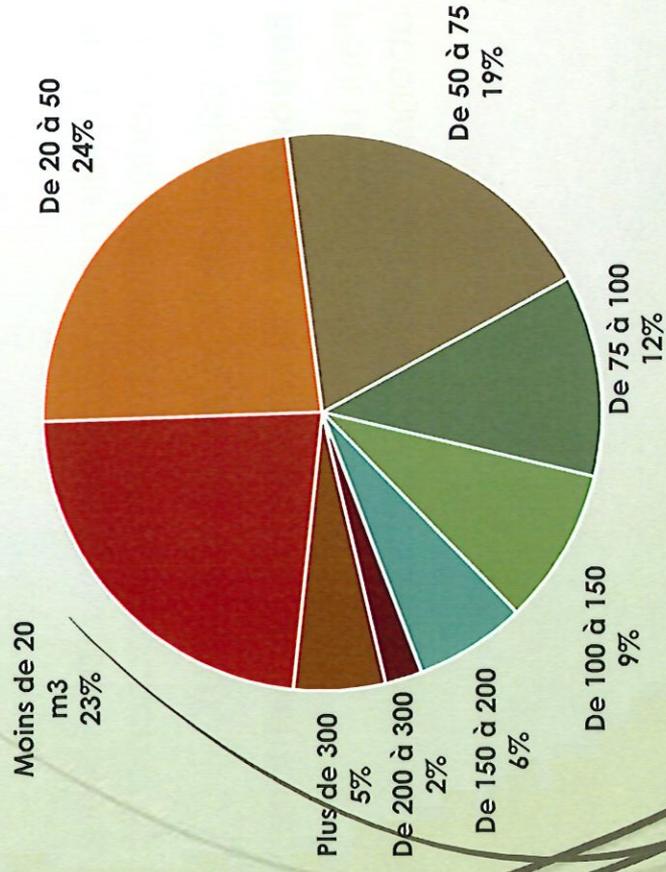
Maintien des tarifs > 300 m³ pour les agriculteurs
0,25€ le m³

- Une baisse de 33% abonnement et hausse de 122% consommation
- Le respect de la règle des 40% / 60%
- La suppression du tarif dégressif sauf pour les agriculteurs actifs qui ne peuvent pas répercuter une telle hausse
- **Petite hausse des recettes communales (+1 500)**

Nouveaux tarifs Eau

- Pour **65% des raccordés, la facture d'eau va baisser** et pour 14% elle va augmenter d'au moins 1/4 jusqu'à 100% pour les gros consommateurs

Consommation
moyenne :
75 m³



10 consommateurs
supérieurs à 300 m³

>6 ne bénéficieront plus du tarif dégressif (dont 3 structures d'hébergement)

>4 agriculteurs continueront à bénéficier du tarif dégressif

Nouveaux tarifs Assainissement

- Une première augmentation pour tendre vers les tarifs CCRV mais un alignement en plusieurs fois car l'écart est important

Tous les cas

Part fixe (abonnement)

100€

Actuels : 100€

Part variable
(consommation) le m³

1,25€

Actuels : 0,42€

- Un maintien de l'abonnement à son niveau et une forte hausse de la consommation (x 3)
- Le respect de la règle des 40% / 60%
- **Environ 4 500€ de recettes supplémentaires**
- Pour rappel, tarifs CCRV à terme :
abonnement à 1,40€ et consommation à 1,80€.

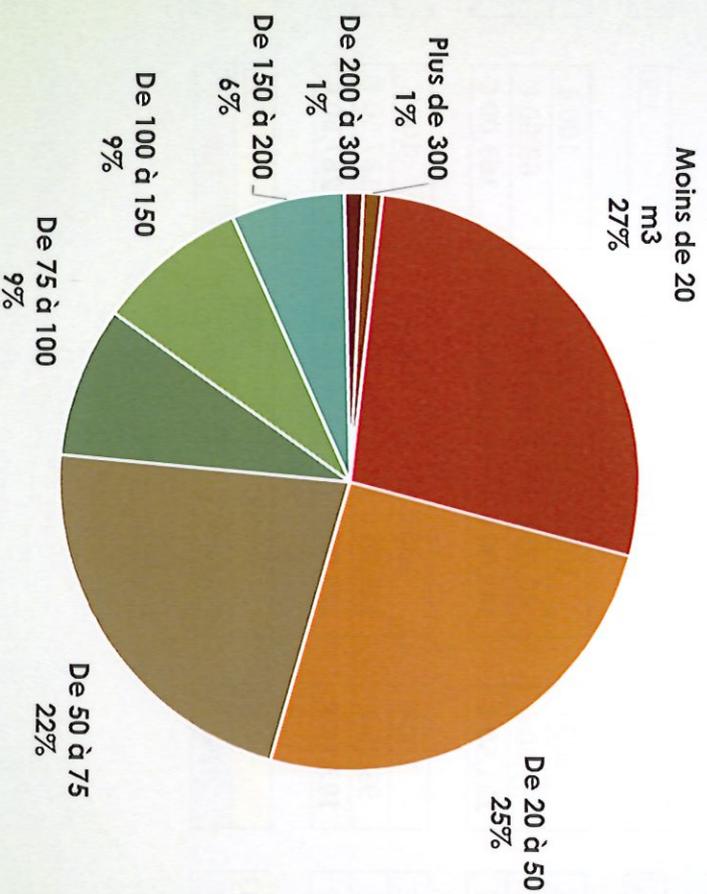
Nouveaux tarifs Assainissement

► L'incidence pour les raccordés en fonction des volumes d'eau consommés

	20	50	75	100	120	150	200	300
Avant								
Volume en m3	20	50	75	100	120	150	200	300
Abonnement	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Consommation	8,40 €	21,00 €	31,50 €	42,00 €	50,40 €	63,00 €	84,00 €	126,00 €
Total	108,40 €	121,00 €	131,50 €	142,00 €	150,40 €	163,00 €	184,00 €	226,00 €
Après								
Abonnement	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Consommation	25,00 €	62,50 €	93,75 €	125,00 €	150,00 €	187,50 €	250,00 €	375,00 €
Total	125,00 €	162,50 €	193,75 €	225,00 €	250,00 €	287,50 €	350,00 €	475,00 €
Variation	17	42	62	83	100	125	166	249
	15%	34%	47%	58%	66%	76%	90%	110%

Nouveaux tarifs Assainissement

- Pour tous les raccordés la facture va augmenter
- Une nouvelle augmentation devrait être proposée en 2025



Consommation
moyenne :
59 m³

Bilan global

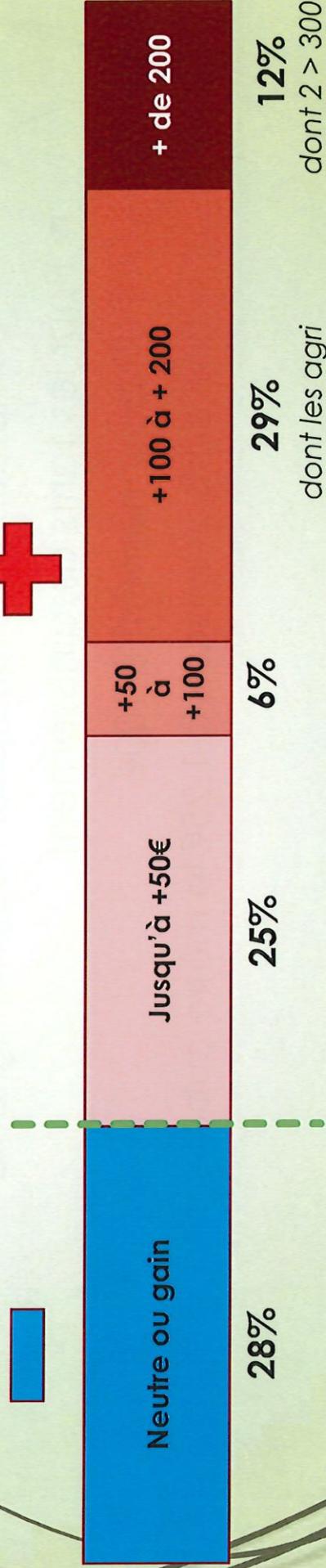
► L'incidence sur les recettes communales

	Eau		
	Avant	Après	Variation
Abonnement	22 046	15 200	-6 846
Consommation	7 345	15 790	8 444
Total	29 392	30 990	1 598

	Assainissement		
	Avant	Après	Variation
	9 200	9 200	0
	2 264	6 738	4 474
Total	11 464	15 938	4 474

	Total		
	Avant	Après	Variation
	31 246	24 400	-6 846
	9 609	22 527	12 918
Total	40 856	46 927	6 072

► L'incidence pour les abonnés



Proposition de délibération

- ▶ Pour les tarifs Eau
 - ▶ Un abonnement à 80€
 - ▶ Une consommation à 1€ le mètre cube
 - ▶ Pour les agriculteurs, 0,25€ le mètre cube au-delà de 300 m³ sous réserve d'avoir le statut d'actif à la MSA et de disposer d'un compteur spécifique pour l'activité agricole
- ▶ Pour les tarifs assainissement
 - ▶ Un abonnement à 100€
 - ▶ Une consommation à 1,25€ le mètre cube